

Séance No 1 du Conseil général

du jeudi 20.04.2006, de 19:30 à 20:40,
dans la salle de gymnastique de St-Romain

Présents :

Président Marco AYMON

Secrétaire Rita BONVIN

Présents Béatrice AYMON, Christophe AYMON, Alexandre BLANC, Serge BLANC, Gabrielle BOLLE, Gilles CHABBEY, Patrice CHABBEY, Patricia CONSTANTIN, Daniel COTTER, Clément CRETТАZ, François DARBELLAY, Frédéric FOURNIER, Laurette GAUDIN, Alain GOLLUT, Benoît JOLLIEN, Nicole JOLLIEN, Bertrand MOOS, Bernard MORARD, Gino MORARD, Suzie PARADIS ZUFFEREY, Didier PLASCHY, Jean-Pierre RIAND, Hervé SCHILD, Richard TRAVELLETTI, Marilyn THURRE, Bertrand VIANIN.

Excusés Sophie BETRISEY, James GAILLARD, Philippe JUILLARD.

Conseil municipal Georgy BETRISEY, Jacques BLANC, Serge AYMON, Luc BETRISEY, Nicole BONVIN, Dominique SAVIOZ, Thierry FOLLONIER.

DEBATS

1 100.02 Conseil général

Marco AYMON, Président du Conseil général, ouvre la séance et remercie d'ores et déjà les initiateurs des présentations qui suivront la séance du Conseil général, Jacques BLANC pour la problématique des lits froids et le groupe de travail de MAULIN Montagne Participation pour le projet « le Hameau d'Anzère », ainsi que le nombreux public présent dans la salle.

Le Président rappelle que le public n'intervient pas dans les débats. A la suite de l'intervention discutée d'une personne du public lors de la plénière du 15 décembre 2005, le Conseiller général Patrice CHABBEY avait fait valoir l'art. 6 du RCG, citant que « les membres du Conseil municipal peuvent se faire accompagner d'un fonctionnaire ». En séance du bureau, et à l'unanimité, celui-ci a déterminé cette notion comme suit : Le Conseil municipal peut se faire accompagner d'un fonctionnaire, uniquement si l'intervention a été annoncée. En principe l'intervenant est placé à la table de la municipalité (exemple le secrétaire communal).

Mot de bienvenue et salutations d'usage par Georgy BETRISEY, Président de commune.

1. Liste des présences

Ont signé la liste des présences 28 conseillers généraux, le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

La convocation est parvenue aux conseillers généraux dans le délai légal et contenait les pièces nécessaires à l'étude des points à l'ordre du jour.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Contrôle des présences.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du PV de la séance plénière du 15.12.2005.
4. Election à la commission de gestion.
5. Election à la commission de l'environnement, de l'énergie, de l'édilité et de l'urbanisme.
6. Election à la présidence de la commission de l'environnement, de l'énergie, de l'édilité et de l'urbanisme.
7. Réponse au postulat : Réalisation d'appartements protégés.
8. Divers.

L'ordre du jour est adopté sans remarque.

Gabrielle BOLLE annonce une intervention dans les « Divers ».

3. Approbation du PV de la séance plénière du 15.12.2005.

Le PV est accepté sans remarque.

Le Président annonce que le bureau du CG, en accord avec la municipalité, a mandaté Richard TRAVELLETTI pour l'enregistrement des séances afin d'éviter dorénavant les problèmes techniques (bandes d'enregistrement vierges lors de la dernière séance).

4. Election à la commission de gestion.

Le Président : La Conseillère générale du groupe socialiste Liliane ANDREY a démissionné. Conformément à la loi, les parrains de liste ont proposé au Conseil communal Marilyn THURRE. En séance du 2 mars 2006, le Conseil communal a pris acte de cette nomination. Le Président remercie Liliane ANDREY pour tout le travail qu'elle a effectué en tant que cheffe de groupe durant la précédente législature et membre de la commission de gestion de cette législature, et souhaite également la « re bienvenue » à Marilyn THURRE puisqu'elle avait déjà fonctionné au sein du Conseil Général.

Le remplacement d'un(e) Conseiller(ère) général(e) est du ressort du CC. Par contre le CG doit procéder au remplacement de Liliane ANDREY comme membre de la commission de gestion.

Didier PLASCHY, Chef de groupe PS, propose Marilyn THURRE en remplacement de Liliane ANDREY à la commission de gestion.

Alexandre BLANC, Chef de groupe PDC et Nicole JOLLIEN, Cheffe de groupe EC, souhaitent respecter la représentativité des partis au sein de la commission et ne proposent donc personne.

Le Président prend acte de cette candidature et, selon l'art. 24 RCG, annonce la procédure à bulletins secrets.

Vote à bulletins secrets

Bulletins délivrés	: 28
Bulletins rentrés	: 28
Bulletins blancs	: --
Bulletins nuls	: --
Bulletins valables	: 28
Majorité absolue	: 15

Est élue à la commission de gestion Marilyn THURRE par 27 voix.

A obtenu 1 voix Christophe AYMON.

5. Election à la commission de l'environnement, de l'énergie, de l'édilité et de l'urbanisme.

Le Président : La Conseillère générale du groupe de l'Entente Sonia MORAND a démissionné. Conformément à la loi, les parrains de liste ont proposé au Conseil communal Alain GOLLUT. En séance du 16 mars 2006, le Conseil communal a pris acte de cette nomination. Le Président remercie Sonia MORAND pour le travail qu'elle a effectué en tant que présidente de commission et souhaite la bienvenue à Alain GOLLUT.

Procédure identique au point précédent.

Nicole JOLLIEN, pour le groupe EC, propose Alain GOLLUT. Les autres Chefs de groupe ne présentent personne.

Vote à bulletins secrets

Bulletins délivrés	: 28
Bulletins rentrés	: 28
Bulletins blancs	: 1
Bulletins nuls	: --
Bulletins valables	: 27
Majorité absolue	: 14

Est élu à la commission de l'environnement, de l'énergie, de l'édilité et de l'urbanisme Alain GOLLUT par 25 voix.

A obtenu 2 voix Christophe AYMON.

6. Election à la présidence de la commission de l'environnement, de l'énergie, de l'édilité et de l'urbanisme.

Le Président demande les propositions des Chefs de groupe concernant le remplacement de Sonia MORAND au poste de présidente de commission.

Nicole JOLLIEN, pour le groupe EC, propose Alain GOLLUT. Les autres Chefs de groupe ne proposent personne.

Vote à bulletins secrets

Bulletins délivrés	: 28
Bulletins rentrés	: 28
Bulletins blancs	: 3
Bulletins nuls	: --
Bulletins valables	: 25
Majorité absolue	: 13

Est élu président de la commission de l'environnement, de l'énergie, de l'édilité et de l'urbanisme Alain GOLLUT par 20 voix.

Ont obtenu des voix Serge BLANC (3) et Christophe AYMON (2).

7. Réponse au postulat : Réalisation d'appartements protégés.

Le Président : En séance du Conseil général du 21 avril 2005, Rita BONVIN, au nom du groupe de l'Entente, a déposé un postulat concernant la réalisation d'appartements protégés.

Le Président passe la parole à l'exécutif pour la présentation du rapport.

Lors de ce point le secrétariat est assuré par Laurette GAUDIN.

Présentation du rapport par Dominique SAVIOZ, présidente de la commission sociale.

Les Chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

La postulante, au nom du groupe EC, remercie la commission et Nicole BLANC dont le travail de diplôme a été fondamental pour l'évaluation des besoins sur notre commune. Elle propose d'accepter le rapport présenté par la municipalité tout en espérant que les conditions cadres énoncées soient étoffées de mesures incitatives spécifiques aux projets à l'étude actuellement. Elle demande également des renseignements sur l'avancée de ces projets et si de telles mesures incitatives ont été prises par la municipalité.

Alexandre BLANC, au nom du groupe PDC, s'interroge sur la garantie de loyer de 2 ans, qui pourrait atteindre Fr. 150'000.00; dès lors, il s'agira de rechercher activement des locataires pour diminuer les frais engagés ; cette garantie sera-t-elle assurée pour tous les promoteurs immobiliers, quelle que soit la demande pour de tels logements ? La durée de 2 ans est-elle une « offre de lancement » ou sera-t-elle maintenue ? Quant à la gestion administrative, il semblerait plus logique qu'elle soit effectuée par le CMS, les locataires étant le plus souvent déjà au bénéfice des prestations du CMS. Enfin, Alexandre BLANC fait remarquer que les décisions prises pourront faire jurisprudence par la suite.

Dominique SAVIOZ : Il s'agira bien évidemment de faire de la publicité pour que ces appartements soient occupés ; actuellement la tendance est à une garantie de 2 ans. Le premier projet doit d'abord se concrétiser, les appartements doivent être loués, et selon la demande, d'autres projets pourront suivre.

Concernant la gestion administrative, le CMS couvre les 4 communes du Coteau ; à Savièse, il existe des appartements protégés qui ne sont pas gérés par le CMS, et cela sera à discuter au sein du comité.

Les projets actuellement à l'étude sont les suivants : à St-Romain, l'ancienne maison d'Emile CHABBEY, avec 6 studios (30-35 m²) au rez-de-chaussée, un grand séjour et des jardins privés ; à Luc, bâtiment de l'ancienne Coop, propriété d'Immo-Coop, avec 4 studios et un local commun. Ces 2 projets n'ont pas encore été présentés au Conseil communal.

Vote

La réponse au postulat : Réalisation d'appartements protégés est acceptée à l'unanimité par 27 voix favorables.

8. Divers

Le Président : Conformément au RCG, Patrice CHABBEY a déposé une question écrite au bureau du CG concernant l'évolution de l'endettement net de notre commune. Celle-ci a été transmise au CC ; dans sa demande, Patrice CHABBEY souhaitait une réponse lors de cette séance plénière, selon le RCG, le CC peut s'accorder un délai de 3 mois.

Distribution d'une réponse écrite à tous les CG.

Georgy BETRISEY présente ce document en mentionnant que la commune présente une situation plus que satisfaisante, les indicateurs financiers affichant une notation de « bien » à « très bien ».

Patrice CHABBEY souhaite que cet endettement reste mesuré malgré les grands investissements qui attendent la municipalité. Il va étudier la réponse écrite du CC et restera particulièrement attentif à cet objet.

Gabrielle BOLLE, au nom du groupe PS, demande des éclaircissements au sujet de l'obligation faite à plusieurs citoyens de retirer leur acte d'origine auprès de l'office d'état civil à Sion pour les déposer à Ayent, ceci pour un montant de 25.-. Apparemment, cette demande est parvenue uniquement aux citoyens qui n'avaient jamais fait établir ce document. N'aurait-il pas été plus simple que l'administration fasse une requête en bloc auprès de l'état civil de Sion ?

Georgy BETRISEY : La loi sur les droits politiques du 13 mai 2004 exige que « tous les citoyens habiles à voter doivent déposer leur acte d'origine » (art.10). L'entrée en vigueur de cette loi a été fixée au 1^{er} janvier 2005, avec un délai transitoire de 3 ans (31.12.2008). A ce moment-là, seuls les citoyens ayant déposé leur acte d'origine disposeront du droit de vote, il s'agit donc d'une obligation. Les émoluments dépendent d'une ordonnance fédérale.

Gabrielle BOLLE est partiellement satisfaite, elle estime déplorable que des personnes qui habitent depuis longtemps dans une commune risquent de ne plus avoir le droit de vote.

Georgy BETRISEY rappelle le délai transitoire de 3 ans qui permet de se mettre en règle.

Clôture de la séance, remerciements et salutations d'usage par le Président du Conseil général et le Président de commune.

La séance plénière est suivie de deux présentations, l'une par Jacques BLANC pour la problématique des lits froids et l'autre par le groupe de travail de MAULIN Montagne Participation pour le projet « le Hameau d'Anzère ».

LE CONSEIL GENERAL DE LA
COMMUNE D'AYENT

Le Président
Aymon Marc

La Secrétaire
Bonvin Rita